

Communication de Monsieur Jean-François Thull



Le rôle des académies dans la diffusion des Lumières

L'une des définitions du projet que porte en elles les Lumières est celle de la diffusion des savoirs, du rayonnement des connaissances. L'accès au savoir est conditionné par le rôle des vecteurs qui en assurent la transmission. Dans cette perspective, les académies apparaissent comme des éléments essentiels de cette transmission si l'on se réfère à la définition qu'en donne l'encyclopédiste Antoine-Augustin Bruzen de la Martinière (1683-1746) : «Ce sont des conférences de gens de lettres pour se communiquer leurs lumières et travailler de concert à l'accroissement des sciences».

Cette approche liminaire nous amène à une tentative de définition des académies, et en premier lieu, à une brève esquisse du «mouvement académique».

Le mouvement académique

Entre la fin du Grand Siècle et le milieu du siècle des Lumières, le maillage du réseau des académies de province prends corps^[1] dans toutes les provinces du royaume de France. Académies royales, sociétés littéraires,^[2] ou sociétés royales (comme à Nancy) sont fondées sur le modèle des quatre grands corps parisiens (Académie française -1635-, Académie des Sciences -1666-, Académie des Beaux Arts -1671- et Académie des Inscriptions et Belles Lettres -1701-). Parmi les plus anciennes, on compte celles de Caen (1652), d'Angers (1685), de Lyon (1700), et de Montpellier (1706). Les académies de Dijon (1725) et de Bordeaux (1712) font partie des plus actives du siècle. On dénombre ainsi trente trois académies établies dans près de trente deux villes.

Au XVIII^{ème} siècle, on assiste donc, et ce dans toute l'Europe, au développement des sociétés littéraires et savantes, creuset où sont débattues les idées nouvelles et où se forge l'opinion publique. C'est au sein de ces sociétés que

les gens de lettres, savants et artistes oeuvrent dans une approche universelle, généraliste de la connaissance.

A Nancy, la *Société royale des Sciences et Belles-lettres* est créée en décembre 1751 par le roi Stanislas à la suite de la fondation de la bibliothèque publique, précède de sept années sa consoeur messine, la *Société royale des Sciences et des Arts de Metz*.

A ces académies de province, viennent s'ajouter les sociétés d'agriculture [*Société royale d'Agriculture d'Orléans* en 1762, *Société d'Agriculture de Perpignan* en 1779] qui prennent leur essor dans les années 1760, ainsi que les sociétés de médecine et les nombreuses sociétés littéraires qui constituent un monde savant hétéroclite et polymorphe.

Il convient dès lors de définir dans quelle mesure les académies, qui incarnent une forme de sociabilité propre au siècle de *l'Encyclopédie*, sont «des instruments de *lumières* et de *progrès*»,^[3] ainsi que les définit Daniel Roche dans sa thèse fondatrice sur *Le siècle des Lumières en province : Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*. Et de savoir si les académies font œuvre de pédagogie ?

Tandis que l'éducation est encore largement encadrée par les collèges, tenus par les ordres religieux (jésuites, puis oratoriens et doctrinaires), et, au niveau supérieur, par les universités, une révolution pédagogique se dessine, inscrite dans «l'émergence d'une nouvelle philosophie de l'homme et de la nature».^[4]

Ce bouleversement se traduit par la constitution d'une théorie empirique de la connaissance qui confère au rôle de l'éducation une place prééminente : «L'éducation reçoit pour mission de modeler une nouvelle humanité conforme aux modèles les plus optimistes et utopiques, jusqu'à ce degré de perfectionnement général qui représente, selon l'expression de Condorcet, le but ultime de toute institution sociale».^[5]

Les académies partagent l'idée d'une harmonie du corps social dans l'optique du Bien commun. Nées originellement d'une volonté royale, elles deviennent dans leur diversité des institutions éclairées qui participent, à leur mesure, à l'ambition des Lumières. Se revendiquant de l'humanisme de la Renaissance, elles aspirent à offrir une vision globale du monde, perçue comme une nouvelle étape dans le progrès de l'esprit humain.

Les ambitions académiques

Si «les académies ne sont pas des collèges et n'ont pas directement à enseigner»,^[6] les académiciens n'en sont pas moins des «pédagogues du progrès».

Leur vocation savante couvre les multiples champs de la connaissance (agronomie, médecine, industrie), fidèle en cela à l'idéal encyclopédique résumé dans le triptyque : Sciences, Arts et Lettres. L'académie d'Agen pose ainsi pour objectif de «cimenter l'union entre les principaux citoyens d'une même ville, leur procurer les moyens de s'instruire, d'orner leur esprit (...) et de faire servir à quelque bien les profits résultant de leur association». Pour la *Société royale* de Nancy, Stanislas souhaite quant à lui «faire fleurir les sciences et belles-lettres en Lorraine» en favorisant le «progrès» de la «noble émulation». ^[7] Dans ses statuts (article XXXVI), la *Société* dispose que «chaque académicien choisira quelque objet particulier de ses études, et ne rendra compte de temps en temps à l'académie, soit pour l'enrichir de ses lumières, soit pour profiter des remarques de ses confrères».

L'objectif est bel et bien de participer à la meilleure connaissance du monde, à travers l'étude de l'histoire locale, des sciences et des lettres assorties de considérations morales. Alors que Rousseau est hostile au mouvement académique qui selon lui participe à la dénaturation de l'homme et à l'aliénation des consciences, «ses adversaires défendent l'unité spontanée des sciences et de la vertu, de la nature et de la culture, fidèles à une vision réconciliant tradition arcadienne et mouvement philosophique».^[8] Signe des temps, dans son uchronie *L'An 2440 ou Rêve s'il en fut jamais* (1770), Sébastien Mercier (1740-1814) dresse le tableau de Paris en 2240, que découvre le narrateur qui, après un sommeil de sept siècles, se réveille enfin et peut admirer tous les progrès accomplis. La cité nouvelle a définitivement réconcilié nature et culture et les membres de l'académie «travaillent à former le cœur de leurs concitoyens à la vertu, à l'amour du beau et du vrai».

Si les académies de provinces partagent le même rôle dans le progrès des connaissances, leur action n'en est pas moins contextualité ainsi que le rappelle l'académie de Marseille : «Les besoins ne sont pas les mêmes partout dans toutes les provinces d'un empire. La nature du climat, celle des sols, sa position, le genre d'industrie, y mettent nécessairement une différence qu'il faut savoir quand on veut diriger les connaissances vers l'utilité publique». La fonction de ces académies est donc «d'éclairer le peuple au milieu duquel elles sont établies, d'encourager l'industrie et les talents, d'exciter la vertu».^[9] Pour l'académie fondée par Stanislas, «il s'agit d'abord de former le fonds de Lumières et de connaissances sur lesquelles chaque Lorrain a droit d'assigner quelque espérance pour le bien commun de l'État».^[10] La fonction pédagogique qui

sous-tend ce prédicat est patente. Diffuser les Lumières, telle est la vocation de la Société royale comme le souligne métaphoriquement son sceau : un Apollon, lumineux, symbolisant les connaissances et les travaux de l'esprit, trônant au milieu des nuées, et qui «montre d'une main une bibliothèque et de l'autre tient une couronne de laurier».^[11]

Il convient aussi de citer le cas particulier des sociétés fondées pour promouvoir les progrès de l'agriculture et de l'industrie dont le rôle est décrit par un père de l'Oratoire, membre de l'académie de Marseille : «Qu'on ne dise pas que les ouvrages que nous couronnons sur l'agriculture, n'ont qu'une utilité apparente parce que la classe des citoyens pour laquelle ils sont particulièrement destinés, ou ne le lit pas, ou ne sait pas lire. Nous convenons que les lumières que ces ouvrages répandent n'y parviennent pas dans tout leur éclat, mais enfin elles pénètrent sous le toit des cultivateurs (...). Le laboureur ne lit pas, mais il réfléchit ; s'il voit substituer par un homme instruit une méthode simple à une méthode compliquée il lui importe peu d'en connaître la théorie ; il suffit pour l'adopter qu'elle soit utile». Les sociétés d'agriculture qui prônent de cette façon la défense des idées physiocratiques^[12] encouragent ainsi l'enseignement de l'alphabet et du calcul, comme autant des notions pratiques destinées aux paysans pour développer l'agriculture.

De la sorte, «les académiciens favorisent le changement, élargissent le champ des connaissances, parient pour la promotion culturelle du plus grands nombres». Et ce faisant, «ils amorcent la révolution silencieuse des mentalités».^[13]

Le fonctionnement des académies

Les académies fondent principalement leur existence sur le dialogue, l'échange au sein d'une même assemblée : «assemblée de gens doctes et savants qui tiennent entre eux des conférences sur des matières d'érudition» selon la définition du *Dictionnaire de Trévoux* ou encore d'après l'encyclopédie «composées de personnes distinguées qui se communiquent leurs lumières et se font part de leurs découvertes pour leur avantage mutuel». Elles apparaissent de fait comme de véritables «centres de recherches et de culture».

Elles diffusent le savoir, en interne, lors des séances académiques (où conférences et lectures de mémoires se succèdent dans la perspective de la recherche de la vérité et le partage des connaissances) de même qu'elles ont un rôle d'aiguillon orienté vers le corps social.

C'est ainsi que sont lancés des sujets de concours, sur le modèle de *l'Académie française*. Ces sujets portent tant sur des thèmes d'actualité que sur des questions scientifiques ou littéraires. Les concours organisés par les académies sont une

façon de stimuler l'émulation parmi ses membres mais aussi et surtout dans le monde érudit et savant qui dépasse le cercle restreint de leurs membres. En 1783 l'abbé Grégoire est couronné par l'académie de Nancy pour son *Éloge de la poésie*, et en 1788 par celle de Metz, pour son *Essai sur la régénération physique et morale des Juifs* qui répondait à la question mise au concours «Est-il un moyen de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France?» (1785).

De leur côté, les académies de Bordeaux et de Dijon témoignent d'un grand intérêt pour les «sciences et les arts» au travers des sujets de concours qu'elles proposent. Dans la capitale de l'Aquitaine, sont concernés prioritairement physique, médecine, chimie, botanique et agronomie : «On s'intéresse aussi aux aspects plus pratiques du savoir : des concours portent sur la mesure de la vitesse des navires, sur les causes du tonnerre, de la grêle, de la glace».^[14] A l'académie de Dijon, les questions médicales ont la primeur : causes de la fièvre, maladies héréditaires, ... Comme l'écrit Claudine Cohen, «ce type de questions manifeste le rôle des «curiosités» provinciales dans l'élaboration des questions scientifiques comme dans leur vulgarisation».^[15]

La publication des recherches menées au sein des académies dans des rapports périodiques (bulletins, mémoires, journaux) permet également de diffuser les écrits des académiciens à l'extérieur de leur cénacle. De 1754 à 1759, la *Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy* fait paraître ses *Mémoires* : «Grâce à ces publications les académies devinrent des institutions se donnant pour objectif la communication, l'échange et la diffusion du savoir scientifiques à l'échelle européenne»^[16] On retrouve bien là l'une des valeurs-clef des Lumières : le partage des connaissances. Enfin, des séances publiques sont organisées qui met les académiciens en contact avec d'autres milieux.

Par ailleurs, les bibliothèques puis les salons offrent d'incontestables relais de diffusion. Significativement académies et bibliothèques ont parties liées : la fondation de la *Société royale* de Nancy est précédée par celle de la bibliothèque publique de Stanislas. Outre la plus grande accessibilité des livres, le siècle des Lumières inaugure l'ère des «sociétés de lectures» qui se traduit par la création de réseaux érudits autour des bibliothèques privées.

Les salons, quant à eux, sont tenus par les grandes figures féminines des Lumières (Marie-Thérèse Geoffrin, Julie de Lespinasse, Suzanne Necker, Emilie du Châtelet et M^{me} du Deffand). Les salons constituent l'un des espaces fondamentaux des lumières, véritables «caisse de résonance» des débats du temps. Ainsi, «les salons sont des lieux éminemment pédagogiques et ils le sont doublement, parce qu'en s'y formant les femmes y forment les hommes, ces matérialistes, ces passésistes qui les jugent suffisamment instruites quand elles savent distinguer le lit de leur mari d'un autre, comme le dit crûment une

féministe du temps».^[17] Ils répondent au même postulat que les académies : un réseau de relations sociales fondé sur la réciprocité et l'échange en vue de l'avancement des connaissances et du progrès humain.^[18]

Les académies utilisent aussi d'autres réseaux associés pour diffuser leur pensée et élargir leur audience. Il en va ainsi de la *Société d'étude des sciences et arts de la Ville de Metz* (dont la devise est «Utilité publique»), qui noue des liens avec les francs-maçons de l'Europe éclairée (notamment allemande) par laquelle transitent les idées nouvelles.^[19]

S'interroger sur la façon dont ces cénacles, apanage d'une élite sociale, deviennent des pôles de diffusion du savoir, sur l'écho de leurs travaux, de leurs publications amène naturellement à s'interroger sur les limites de l'influence des académies sur la société des lumières.

Les limites du mouvement académique

La démarche des académies est associée à une idée élitiste comme le résume cette citation extraite de l'Encyclopédie : «Une académie n'est point destinée à enseigner ou professer aucun art quel qu'il soit, mais à en procurer la perfection. Elle n'est point composée d'écoliers, que de plus habiles qu'eux instruisent, mais de personnes de capacités distinguées qui se communiquent leurs lumières». C'est pourquoi elle est, dans cette optique, très éloignée du projet d'éducation universelle de Condorcet qui préfigure l'éducation nationale.

En effet, les académies s'adressent d'abord et surtout à une frange étroite de la population, celle de l'élite cultivée. Composées de l'aristocratie locale, d'hommes de lettres, d'hommes de Loi (Montesquieu, lui-même membre de la *Société royale* de Nancy) de médecins, de professeurs, ces académies ont un effectif limité.

Comme l'écrit Daniel Roche : «les relations entre académiciens ne sont pas des relations de maîtres à élèves, de pédagogues à enseignés, mais d'égaux à égaux, dans le savoir».^[20] Globalement «l'académisme se prête mal à une pédagogie collective incompatible avec le respect dû à la distinction des talents de chacun et au génie propre de tout académicien. Inversement, il est favorable à une fonction générale d'éducation, développée essentiellement dans les sociétés provinciales».^[21]

En outre, le ton académique n'est pas celui de l'enseignement. Enfin, pour l'académicien, «la définition des normes, la perfection des modèles sont des tâches plus nobles que leur transmission (...). L'académicien des lumières reste le gardien des signes et des sens, le maître des valeurs avant d'en être l'instituteur».^[22]

Par ailleurs, une dimension conservatrice apparaît dans la diffusion des connaissances, y compris chez les philosophes : «Le désir d'étendre à l'ensemble de la population les bénéfices de l'instruction se heurte à la crainte obscure et rarement exprimée ouvertement, que la diffusion des Lumières confère aux classes populaires un rôle et une importance par certains côtés redoutables».^[23]

Enfin, contrairement aux académies de Paris, Londres ou Munich, les académies de province ne disposent que très rarement de tous les outils de recherche : bibliothèques, archives, jardin botanique, cabinet de physique, laboratoire, observatoire astronomique, imprimerie.^[24]

Une autre limite fondamentale des académies est la portion congrue qu'elles accordent aux femmes. Les femmes qui sont par ailleurs privées d'instruction, sont effectivement peu représentées dans des cénacles essentiellement masculins. On peut citer la poétesse Marie-Anne Le Page du Boccage (1710-1802) associée aux académies de Lyon et Rouen : «Ornement féminin de ces compagnies fondamentalement masculines, de telles femmes d'esprit y demeurent exceptionnelles et, statutairement, marginales».^[25] Leur influence est toutefois manifeste dans les salons.

Dans ses statuts, l'académie royale de Metz (rétablie après la Révolution) stipule selon l'article XV du règlement que «les dames peuvent être reçues associées, libres ou correspondantes». Cette apparente ouverture est non dénuée d'ambiguïté puisqu'être membre titulaire leur est interdit. S'agissant de l'académie de Stanislas, Il faut attendre la monarchie de Juillet pour que les femmes soient admises, mais ce n'est qu'au début des années 80 que les premières représentantes du beau sexe deviennent membres titulaires.

De surcroît, les académies connaissent, après un rapide essor, un véritable essoufflement à la fin du XVIII^{ème} siècle. Surtout, «l'esquisse d'un enseignement interne aux sociétés savantes, reconnaissant une véritable relation pédagogique a partout échoué».^[26] Enfin, «l'échec des ambitions académiques était contenu dans la limitation réglementaire des travaux des académies qui les soumettaient à la surveillance des hommes de pouvoir».^[27]

Une césure majeure survient au moment de la Révolution, puisque la loi du 8 août 1793, au terme d'un rapport de l'abbé Grégoire, présenté au nom du Comité de l'Instruction publique, décide de la «suppression de toutes les Académies et Sociétés littéraires». La nouvelle constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) dispose toutefois dans son article 300 que : «Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts». Une *société philotechnique* créée la même année à Paris

amorce le renouveau académique. Dans la foulée, une loi «sur l'organisation de l'instruction publique» initie la création de «l'Institut national des sciences et des arts».

La postérité des académies

Les sociétés savantes qui connaissent un véritable âge d'or au XIX^{ème} siècle, renaissent, sous des noms différents, sur les cendres des académies au terme de l'épisode révolutionnaire. Elles conservent l'objectif encyclopédique initial de leurs devancières, tel que le définit la *Grande Encyclopédie* à l'article «société savante»: «Réunion d'hommes de science, de lettrés, d'érudits, de penseurs, qui mettent en commun leurs efforts, leur savoir et leurs ressources en vue de faire progresser ou prospérer la branche des connaissances humaines à laquelle ils se sont spécialement adonnés ou qui les intéresse plus particulièrement».^[28]

À Paris, les quatre grandes académies sont reconstituées sous l'égide de l'*Institut*. La Société des sciences, lettres et arts de Nancy est rétablie^[29] en 1802 et prend le nom d'*Académie de Stanislas* lors de son centenaire (1850), tandis qu'à Metz la *Société des Lettres, Sciences et Arts* est fondée en 1819, dans la filiation et le prolongement de la défunte société royale. Une quinzaine d'académies provinciales sont reconstituées à la Restauration. On compte près de 300 compagnies savantes à l'époque de la Monarchie de Juillet.

La variété et la diversité des champs d'étude rend compte de cette vocation à l'universalisme: les lettres, l'histoire, les mathématiques, la philosophie, le droit, la médecine, l'agronomie, l'archéologie,...*L'Association normande*, fondée en 1831 par Arcisse de Caumont,^[30] se fixe l'objectif d'«encourager les progrès de la morale publique, de l'enseignement élémentaire, de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale».

Ces sociétés savantes se sentent investies du devoir de diffuser le savoir détenu dans les milieux cultivés et y faire accéder peu à peu, grâce à l'instruction, les couches populaires, dans le but d'une amélioration de la condition physique et morale du peuple. Elles expriment de façon explicite la volonté d'appliquer de manière pratique les connaissances dont elles sont à l'origine. Le Docteur Villermé, membre de l'*Académie des Sciences Morales et Politiques* se voit confier une mission d'observation auprès des classes laborieuses. Ses observations sont à l'origine d'un *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, établi en 1839.

L'héritage académique

Les sociétés savantes, héritières des académies des Lumières, ne sont donc pas exclusivement un réseau de notabilités, mais davantage un forum permanent tourné vers le service de la Cité. Elles épousent la fonction de «pédagogue du progrès» attachées aux académies d'Ancien Régime dont «l'action en faveur de l'instruction, de la diffusion des novations» est prolongée. Cette préoccupation est toujours vivace aujourd'hui. Elle démontre que les académies et les organismes qui leur ont succédés ont fait de leurs recherches un instrument de progrès. Tant par les valeurs qu'elles développent (émulation, travail commun) que par les finalités qu'elles s'assignent (partage des connaissances, bien commun), les académies s'inscrivent pleinement dans une démarche pédagogique. Le présent colloque, la thématique et les enjeux qu'il recouvre, en sont la plus éloquente démonstration.



Notes

- [1] Trente trois académies provinciales sont ainsi fondées au cours de cette période, de l'académie d'Arles (1669) à celle de Valence (1784).
- [2] La Société littéraire d'Arras (1737) est la future Académie, tandis que la Société littéraire de Clermont-Ferrand (1747) est aussi appelée *Académie*.
- [3] Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province : Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, EHESS, Paris-La Haye, 1978, p.155.
- [4] Marina Roggero, «Éducation», in. *Le Monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999, p.239.
- [5] *Ibid*, pp.239-240.
- [6] Daniel Roche, *op.cit.*, p.154.
- [7] Laurent Versini, «Pourquoi Stanislas a-t-il fondé une académie ?», in. *Stanislas et son académie : colloque du 250^{me} anniversaire*, Nancy, PUN, 2003, p.25.
- [8] Daniel Roche, *op.cit.*, p.161.
- [9] Daniel Roche, *op.cit.*, p.161.
- [10] *Ibid*, p.29.
- [11] Christian Pfister, *Histoire de l'académie de Stanislas*, Nancy, 1902, p.7.
- [12] Etymologiquement, le mot physiocratie signifie «gouvernement de la nature». Le mouvement physiocratique défend le postulat selon lequel la richesse des nations provient essentiellement des progrès de l'agriculture.

- [13] Daniel Roche, *op.cit.*, p.162.
- [14] Claudine Cohen «Diffusion et vulgarisation des sciences», in. *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1997, p.979.
- [15] *Ibid*, p.979.
- [16] Hans Erich Bödeker, «Académies», in. *Le Monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999, p.265.
- [17] Georges Duby ; Michelle Perrot, *Histoire des femmes en Occident*, t. III : XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle, Paris, Perrin, p. 463.
- [18] Dena Goodman, «Sociabilité», in. *Le Monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999, p.251.
- [19] Pierre-Yves Beaurepaire, «L'ouverture d'un horizon académique : académiciens et francs-maçons messins au XVIII^{ème} siècle», in. *Académies et sociétés savantes en Europe, 1650-1800*, Actes du colloque international de Rouen, 14-17 novembre 1995, Paris, Honoré Champion, p. 303-316.
- [20] Daniel Roche, *op.cit.*, p.153.
- [21] Daniel Roche, *op.cit.*, p.154.
- [22] Daniel Roche, *op.cit.*, p.154.
- [23] Marina Roggero, *op.cit.*, p.243.
- [24] Hans Erich Bödeker, *op.cit.*, p.264.
- [25] Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, CTHS, 1998, p.123.
- [26] Daniel Roche, *op.cit.*, p.153.
- [27] Daniel Roche, *op.cit.*, p.151.
- [28] Cité in Jean-Pierre Chaline, *op.cit.*, p.15.
- [29] Rapport sur l'établissement, la correspondance et les travaux de la Société libre des sciences, lettres et arts de Nancy (1803).
- [30] Bernard Huchet, «Arcisse de Caumont et les progrès de l'économie provinciale : quelques objectifs pour l'Association Normande», in. Vincent Juhel, (éd.), *Arcisse de Caumont (1801-1873). Érudit normand et fondateur de l'archéologie française*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, «Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XL», 2004.